



## Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise

### Comité syndical du 2 juin 2022 – Procès-Verbal

Le 02 juin 2022 à 18h30 le Comité Syndical, légalement convoqué le 25 mai 2022, s'est réuni à la salle des fêtes de Aime la Plagne, en session ordinaire, sous la présidence de M. Fabrice Pannekoucke, président de l'APT.V.

Nombre de délégués en exercice	45
Nombre de délégués présents	27
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de délégués votants	28

	Délégués	Présent	Excusé	Absent	Procuration
CD	ROLLAND Vincent	X			
CD	UTILLE GRAND Cécile	X			
CD	PICOLLET Auguste	X			
CD	BLANC TAILLEUR Fabienne	X			
CCCT	PANNEKOUCKE Fabrice	X			de Daniel Burlet
CCCT	KISMOUNE Nouare	X			
CCCT	THOMAS Donatienne	X			
CCCT	FAVRE Sandra		X		
CCCT	ROCTON Christian	X			
CCCT	BURLET Daniel		X		à Fabrice Pannekoucke
CCCT	ABONDANCE Jocelyne	X			
CCCT	VIVET Gilles	X			
CCVA	BRUNIER Thierry			X	
CCVA	DUNAND François	X			
CCVA	GROS Claudine	X			
CCVA	MORIN Jean Yves	X			
CCVA	POINTET André		X		

CCVA	RELLIER Annie		X		
CCVA	VORGER Jean Michel			X	
CCVV	MONIN Thierry			X	
CCWV	PACHOD Jean Yves	X			
CCVV	PULCINI Sylvain			X	
CCWV	RUFFIER LANCHE René			X	
CCVV	CHEDAL BORNU Jean François	X			
CCVV	PIDEIL Bruno	X			
CCVV	BLANC Gabriel		X		
CCVV	DRAVET Roland			X	
COVA	SILVESTRE Jean Louis	X			
COVA	BOCH Jean Luc		X		
COVA	MARCHAND MAILLET Thierry			X	
COVA	VILLIBORD Guillaume			X	
COVA	VIBERT Christian	X			
COVA	FAVRE Didier	X			
COVA	HANRARD Bernard	X			
COVA	DUCOGNON Guy			X	
CCHT	DESRUES Guillaume	X			
CCHT	AMET Yannick			X	
CCHT	EMPRIN Alain			X	
CCHT	CAMPERS Joëlle	X			
CCHT	PELLECUER Paul		X		
CCHT	FRAISSARD Jean Claude	X			
CCHT	FAVRE Capucine	X			
CCHT	MARTIN Patrick	X			
CCHT	LECLERCQ Mathieu	X			
CCHT	VERNAY Gérard	X			

-CD = Conseil Départemental

-CCCT = Communauté de Communes Cœur de Tarentaise

-CCVA = Communauté de Communes de la Vallée d'Aigueblanche

-CCVV = Communauté de Communes Val Vanoise

-COVA = Communauté de Communes du Canton d'Aime

-CCHT = Communauté de Communes de Haute Tarentaise

## **1. Intervention de l'OPAC de la Savoie sur la problématique de la réhabilitation du parc de logements en Tarentaise (suite aux obligations de la loi Climat et Résilience)**

Olivier Eck et Philippe Martel de l'OPAC Savoie présentent la problématique de réhabilitation du parc OPAC en Tarentaise pour sa mise en conformité avec la réglementation thermique sur les logements loués. Les objectifs seront très difficiles à atteindre compte tenu des contraintes créées par l'altitude et l'omniprésence de l'électricité dans le chauffage des bâtiments.

Une des meilleures solutions lorsque c'est possible est le raccordement à un réseau de chaleur local. Les communes peuvent ainsi développer des solutions mutualisées donc bénéficient l'ensemble des bâtiments groupés : habitations, bâtiments publics, entreprises ...

La présentation réalisée est annexée.

## **2. Validation du Contrat Départemental 2022-2027**

Fabrice Pannekoucke rappelle que lors de ses réunions des 28 mai 2021 et 17 décembre 2021, l'Assemblée départementale a approuvé la stratégie départementale sur les territoires et a défini le contenu des fiches thématiques et les modalités d'élaboration des nouveaux Contrats départementaux prenant la suite des CTS dans le cadre d'une gouvernance renouvelée. Elle a par ailleurs décidé de consacrer à cette politique contractuelle, 50 M€, répartis entre les 7 territoires, sur la période 2022 à 2028.

**Ainsi, le Département de la Savoie consacrera aux projets du Contrat départemental du territoire de de Tarentaise-Vanoise un montant de subventions de 4 500 000 €.**

La territorialisation des interventions du Département dans le cadre du Contrat départemental permet notamment :

- l'adaptation des interventions départementales aux particularités des territoires,
- une meilleure lisibilité de l'action du Département et une visibilité renforcée pour l'ensemble des porteurs de projets,
- une concertation permanente entre le niveau départemental et le niveau territorial garantissant notamment une meilleure connaissance des enjeux et des projets, un meilleur partage des priorités,
- une plus grande sélectivité des priorités et des projets à financer.

Le Contrat départemental intervient prioritairement en faveur de **projets structurants ou transversaux non éligibles aux programmes départementaux**. Il constitue aussi l'outil privilégié du Département pour le financement de l'ingénierie sur les territoires. Il contribue enfin à l'aménagement du territoire et au développement local en renforçant l'offre de services à la population là où cela est nécessaire.

Le Contrat départemental est structuré autour de deux grandes orientations politiques transversales déclinées dans les fiches-actions thématiques suivantes :

- ✓ Le développement durable et l'adaptation au changement climatique
  - Mobilité douce
  - Alimentation et circuits courts
  - Agriculture et forêt
  - Environnement et biodiversité
  - Tourisme et patrimoine
  - Développement durable et transition énergétique
  - Eau potable et assainissement

- ✓ Les équipements et services à la personne
  - Ecoles et accueil petite enfance
  - Culture
  - Services, développement social et santé
  - Sports et jeunesse
  - Aménagements urbains et équipements structurants
  - Développement local

### **Engagement financier du Département**

**Le Département apporte un concours financier d'un montant de 4 500 000 € au territoire de Tarentaise-Vanoise** pour accompagner la réalisation de projets contribuant à un développement plus durable de ce territoire et améliorant l'accès aux services pour la population.

La répartition de cette enveloppe entre les 14 fiches-actions du contrat figure dans le tableau ci-après. Des fiches-actions détaillent le cadre de référence pour pouvoir mobiliser le soutien du Département.

L'engagement financier du Département s'inscrit dans le cadre des politiques volontaristes qu'il met en œuvre sous réserve de ses capacités budgétaires annuelles. Il peut être remis en cause par d'éventuelles évolutions de ses ressources et obligations budgétaires.

Le délai prévisionnel d'exécution du contrat est fixé à 6 ans

### **Gouvernance du Contrat départemental**

- Le Département est au cœur du processus politique, décisionnel et administratif dans le pilotage du contrat.
- Le Département assume la présidence du Comité de pilotage (Copil). Ce rôle est dévolu à l'élu départemental référent pour le territoire de Tarentaise-Vanoise désigné par l'Assemblée départementale.

### **Répartition financière de l'enveloppe par fiche action :**

Fiche-action		Montant
<b>1. Développement durable et adaptation au changement climatique</b>		
1.1	Mobilité douce	200 000 €
1.2	Alimentation et circuits-courts	210 000 €
1.3	Agriculture et forêt	40 000 €
1.4	Environnement et biodiversité	40 000 €
1.5	Tourisme et patrimoine	500 000 €
1.6	Développement durable et transition énergétique	250 000 €
1.7	Eau potable et assainissement	170 000 €
<b>2. Equipements et services à la personne</b>		
2.1	Ecoles et accueil petite enfance	550 000 €
2.2	Culture	450 000 €
2.3	Services, développement social et santé	300 000 €
2.4	Sports et jeunesse	200 000 €
2.5	Aménagements urbains et équipements structurants	730 000 €
2.6	Développement local	660 000 €
<b>3. "Reste à affecter"</b>		
3.1	"Reste à affecter"	200 000 €
<b>TOTAL CONTRAT DEPARTEMENTAL</b>		<b>4 500 000 €</b>

Le comité syndical:

- Valide les objectifs, les fiches actions et les montants affectés dans le contrat départemental Tarentaise
- Autorise le Président à procéder à sa signature

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

S'agissant d'une compétence optionnelle, les conseillers départementaux ne prennent pas part au vote.

### 3. Validation du Plan Pastoral 2022 - 2027

François Dunand présente le Plan Pastoral Territorial (PPT) qui est l'outil proposé par la Région Auvergne Rhône Alpes en faveur du soutien aux pratiques pastorales extensives et au maintien des espaces pastoraux. Ce plan vise, à partir d'une large concertation établie à l'échelle du territoire, la mise en place d'une programmation pluriannuelle en vue de l'attribution de crédits pour l'amélioration pastorale : équipements, foncier, conditions de travail, actions agroenvironnementales, multi-usages des espaces...

De 2016 à 2022, l'APTV a porté son second plan pastoral qui a donné lieu au soutien de 57 projets. Compte tenu de bilan positif et des besoins encore identifiés sur le territoire, il a été proposé que l'APTV s'engage sur un nouveau Plan Pastoral.

L'APTV a missionné la Société d'Economie Alpestre pour élaborer un nouveau plan pastoral. Le comité de pilotage s'est réuni à 4 reprises pour valider le diagnostic, les enjeux et les propositions d'actions. Le nouveau plan propose de mobiliser une subvention régionale de 1 087 500 € à travers 7 fiches actions :

- Animation du Plan Pastoral de Territoire
- Etude, expérimentation et médiation
- Structuration collective
- Améliorer les conditions de vie et de travail
- Utilisation raisonnée des surfaces pastorales
- Outils de production
- Communication, diversification, multiusage

#### Maquette financière :

Axe stratégique	n° fiche action	Intitulé fiche action	Montant prévu au PPT	Modalités d'intervention de la Région				Autres financements	
				Taux indicatif moyen	Montant subvention	dont inv estimé	dont fonct estimé	Montant FEADER	Montant Autofinancement
	1	Animation du PPT	100 000	45,6%	45 600		45 600	34 400	20 000
	2	Etudes, expérimentations, médiations	70 000	45,6%	31 920		31 920	24 080	14 000
	3	Structuration collective	70 000	32,1%	22 500	12 500	10 000	10 000	37 500
		structuration AFP, GP	20 000	50,0%	10 000		10 000	10 000	-
		acquisition foncière	50 000	25,0%	12 500	12 500		-	37 500
	4	Améliorer les conditions de vie et de travail	1 357 745	39,9%	541 740	541 740		408 681	407 324
	5	Utilisation raisonnée des surfaces pastorales	1 000 000	39,9%	399 000	399 000		301 000	300 000
	6	Outils de production	10 000	39,9%	3 990	3 990		3 010	3 000
		contention	10 000	39,9%	3 990	3 990		3 010	3 000
	7	Communication, diversification et multi-usage	100 000	42,8%	42 750	19 950	22 800	32 250	25 000
		investissement MU	50 000	39,9%	19 950	19 950		15 050	15 000
		sensibilisation MU	50 000	45,6%	22 800		22 800	17 200	10 000
	<b>TOTAUX</b>		<b>2 707 745</b>	<b>40,2%</b>	<b>1 087 500</b>	<b>977 180</b>	<b>110 320</b>	<b>813 421</b>	<b>806 824</b>

Le comité syndical :

- Valide les orientations, les fiches actions et la maquette financière du PPT 2022- 2027
- Autorise le Président à procéder à sa signature

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

S'agissant d'une compétence optionnelle, les conseillers départementaux ne prennent pas part au vote.

#### **4. Sylv'acctes : adhésion à l'association et projet sylvicole territorial**

Guillaume Desrues présente l'association « Sylv'acctes, des forêts pour demain » qui a pour objet d'accompagner des itinéraires sylvicoles permettant la production conjointe de bois et de services, tels que la protection face aux risques naturels, la préservation des paysages et de la biodiversité, etc.

L'association s'appuie sur des territoires volontaires pour identifier des modes de gestions vertueux puis accompagner financièrement les propriétaires forestiers qui mettent en œuvre ces modes de gestion.

Les travaux forestiers qui en découlent peuvent ainsi être aidés à hauteur de 50 % en forêt publique et 70 % en forêt privée (plafonnés à 10 000 €/an et par propriétaire). Le dispositif a été présenté en Bureau le 25 mai 2021, qui a émis un avis favorable à l'entrée de l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise dans la démarche.

Dès lors un comité de pilotage s'est réuni à deux reprises pour lancer puis valider un « Projet Sylvicole Territorial Tarentaise Vanoise » (PST), élaboré par l'ONF, le CNPF et la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc.

Les enjeux identifiés :

- Continuer une gestion forestière efficace pour permettre à la forêt d'assurer la protection des biens et des personnes face aux événements naturels des milieux de montagne.
- Maintenir la fonction paysagère des forêts sous toutes ses formes et pour toutes les activités de loisirs nécessaires au dynamisme économique de la Tarentaise.
- Contribuer à la conservation des milieux et des espèces dans les forêts du territoire afin de limiter l'érosion de la biodiversité nationale.
- Poursuivre la gestion forestière par les coupes de bois et les travaux sylvicoles, afin de pérenniser un secteur d'activité en Tarentaise et maintenir une production locale de bois.

Trois itinéraires sylvicoles ont été identifiés :

- 1) La Futaie résineuse ou mixte - renouvellement aisé  
Les travaux éligibles permettront de maintenir ou d'acquérir une structure irrégulière et un mélange d'essences
- 2) La Futaie résineuse ou mixte - en contexte difficile  
Les travaux éligibles sont similaires au précédent itinéraire, complété par d'autres travaux permettant d'aider la régénération des forêts au renouvellement compliqué (ex : plantation, etc.)
- 3) Irrégularisation et amélioration des futaies feuillues au collinéen et montagnard inférieur  
Les travaux éligibles sont le renouvellement et l'enrichissement des peuplements de feuillus

Le PST ayant été validé, il s'agit désormais au territoire Tarentaise d'adhérer à l'association Ceci permettra aux propriétaires forestiers publics et privés du territoire de bénéficier dès lors de l'accompagnement financier du fonds Sylv'acctes. Cette adhésion prend effet à compter de la date de la signature du bulletin d'adhésion et vaut engagement pour une durée de 3 ans à raison de 4 000 € pour cette durée.

Un rapport annuel sera établi pour rendre compte des surfaces et de la nature des travaux engagées.

L'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise intégrera alors le collège de territoire engagés dans l'association. Un représentant de l'APTV doit être nommé à cet effet.

Le comité syndical :

- Approuve l'adhésion de l'APTV à l'association Sylv'acctes dans les conditions précisées ci-dessous
- Reconnaît l'intérêt de cette démarche au vu de ses actions menées sur la transition énergétique
- Autorise le Président à régler la cotisation 2022 et à signer toutes les pièces afférentes à la mise en œuvre de cette délibération
- Désigne Mathieu Leclerc pour représenter l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise aux instances de l'association Sylv'acctes

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

S'agissant d'une compétence optionnelle, les conseillers départementaux ne prennent pas part au vote.

#### **5. ZAN : point d'étape de la procédure et calendrier - Information**

Patrick Martin rappelle que la loi climat et résilience a inscrit l'objectif du **zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050. Cet objectif doit se décliner progressivement dans les différents documents de planification locaux, notamment au niveau régional avec le SRADDET (2024), puis les SCoT (2026) et les PLU (2027)**. Un premier palier de réduction de 50% de la consommation foncière est demandé à l'horizon 2031, par rapport à la consommation réalisée entre 2011-2021.

Le **SRADDET organise une territorialisation de cette réduction de consommation foncière** (certains territoires selon les enjeux de préservation, les fonciers mobilisables, les équilibres territoriaux urbain/rural, les caractéristiques démographiques et économiques pourraient faire plus ou moins d'effort). Dans ce cadre, la loi a inscrit que les scot puissent être force de proposition à travers **une contribution commune de la conférence régionale des SCoT**.

Au niveau AURA, cette conférence s'est réunie le 16 février et a jusqu'au 16 octobre prochain pour formaliser une proposition. Afin d'être mieux repéré au niveau régional, la conférence propose pour les scot intéressés que **des espaces de dialogue, regroupant plusieurs SCoT**, soient constitués. Ce serait donc à l'échelle de cet espace de dialogue que se discuterait éventuellement une mise en œuvre du ZAN. **Pour la Tarentaise-Vanoise, il est proposé un rapprochement avec les SCoT de Maurienne et Arlysère**. Un premier RDV politique est organisé le 8 juin à Albertville.

Parallèlement à ces discussions, les décrets de mise en œuvre du ZAN sont progressivement publiés : règles de territorialisation dans les SRADDET, nomenclature ZAN (modalités de calcul du ZAN), photovoltaïque, aménagement commercial, etc.

**L'observatoire national de l'artificialisation, dit OCS-GE**, qui sera la référence pour évaluer l'atteinte des objectifs, **sera disponible à partir de 2024** et pose encore beaucoup de questions.

#### **6. Ressources Humaines : Créations de postes et mise à jour du tableau des emplois**

Fabrice Pannekoucke propose la création des emplois suivants :

Service Leader – Air, énergie Climat

Il est proposé de créer un poste d'**ingénieur territorial à temps complet pour assurer les fonctions de chef de projet Leader, environnement climat** suite à la nomination de l'agent à la promotion interne.

### Service urbanisme SCOT déplacement

Il est proposé de créer un poste **d'attaché principal pour permettre la mutation de l'agent occupant les fonctions de chef de projet SCOT** actuellement mutualisé avec la CCCT.

Il est proposé de créer un poste permanent **d'attaché territorial pour occuper les fonctions de chef de projet Avenir Montagne transition des mobilités**. Il est attendu sur cet emploi un candidat ayant une formation supérieure en tourisme ou en mobilité avec un minimum de 3 ans d'expérience sur un poste de développement.

### **Le comité syndical valide :**

- **La création d'un emploi permanent d'attaché principal** à temps complet pour exercer les missions de **chef de projet SCOT** à compter du 1/07/2022. La rémunération sera déterminée en référence au grade d'attaché principal territorial.
- **La création d'un emploi permanent d'ingénieur territorial** à temps complet pour exercer les missions de **chef de projet Leader Environnement Climat** à compter du 1/07/2022. La rémunération sera déterminée en référence au grade d'ingénieur territorial. Cette création de poste fait suite à la sélection de l'agent à la promotion interne
- **La suppression un poste de technicien territorial 1ere classe**
- **La création d'un emploi permanent d'attaché territorial à temps complet pour exercer les missions de chef de projet Avenir Montagne transition des mobilités** à compter du 1/07/2022. La rémunération sera déterminée en référence au grade d'attaché territorial.
- De pourvoir le poste par un agent contractuel si aucune candidature de fonctionnaire titulaire ne correspond au profil recherché (Art. 3-3 disposition 2 loi 84-53)
- **La mise à jour du tableau des emplois** tel que ci-après qui prendra effet au 1/07/2022 :

### **Emplois permanents**

Cadre d'emploi	Grade	Nombre d'emplois	Pourvus
<i>Filière administrative</i>			
Attaché territorial	Attaché principal	2	1
	Attaché territorial	4	3
Rédacteur territorial	Rédacteur	1	1
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 <sup>er</sup> classe	2	1
	Adjoint administratif	2	2
<i>Filière technique</i>			
Ingénieur territorial	Ingénieur principal	1	1
Ingénieur territorial	Ingénieur territorial	4	4
Technicien territorial	Technicien territorial principal 1ere classe	1	1
	Technicien territorial	1	1

### Emplois non permanents

Cadre d'emploi	Grade	Nombre d'emplois	Pourvus
<i>Filière administrative</i>			
Attaché territorial	Attaché territorial	2	2
<i>Filière technique</i>			
Ingénieur territorial	Ingénieur territorial	0	0
Technicien territorial	Technicien territorial	2	1

Le Président

Fabrice Pannekoucke

